



Code de l'unité de formation :	Code du domaine de formation : (4) <b>302</b>
--------------------------------	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**11.1 Etudiant : (2) **20** périodesCode U

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

**Z**

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<b>1. Dénomination du (des) cours</b>	<b>Classement (2)</b>	<b>Code U (2)</b>	<b>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</b>
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	P.P.	0	2
	C.T.	0	4
Epreuve intégrée de la section	P.P.	0	8
	C.T.	0	6

Total des

périodes :

**20**

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....

Signature :

\_\_\_\_\_

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

# **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

## **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 15 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- 1.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de démontrer sa faculté d'intégrer l'ensemble des compétences reprises dans la fixation des capacités terminales des unités déterminantes.

## **2. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant

## **3. PROGRAMME**

### **3.1. ETUDIANT**

A partir d'un plan architectural simple et d'un schéma de principe d'une représentation isométrique, en utilisant le fuel domestique et le gaz, l'étudiant sera capable de réaliser l'étude de l'installation de chauffage central, d'expliquer le fonctionnement de l'installation et de justifier les choix rencontrés.

A partir d'une installation au fuel domestique et d'une au gaz, l'étudiant sera capable de procéder au contrôle et au réglage de combustion et de dépanner.

### **3.2. PROGRAMME DES CHARGES DE COURS**

Les enseignants seront chargés :

- d'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée;
- de présenter, par écrit, les travaux à réaliser;
- de superviser les travaux;
- d'interroger les étudiants.

En outre, ils seront responsables de l'installation, du contrôle et du conditionnement de l'équipement nécessaire à la partie « Travaux pratiques ».

## **4. CAPACITES TERMINALES**

Les études d'installation de chauffage, les réalisations, les aspects méthodologiques et technologiques devront permettre à l'étudiant de prouver qu'il intègre les capacités terminales des unités déterminantes de la section.

Le degré de maîtrise sera atteint si les travaux sont présentés de façon autonome dans le respect :

- de l'optimalisation des réglages;
- de la précision des réponses;
- des règles de l'art, de sécurité et d'hygiène générales.

## **5. CHARGE(S) DE COURS**

Les chargés de cours seront des enseignants et éventuellement des experts d'unités déterminantes.